

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : ☐ C ☐ LR ☒ IT	Date de publication : 30/01/2025
Numéro de l'instruction : IT-2025-023	
Titre : Modalités de gestion du Pass colo pour la campagne 2025	
Résumé : Le Pass colo, aide de l'Etat gérée par VACAF pour favoriser le départ en colonie de vacances des enfants de 11 ans perdue en 2025. Pour ce faire, les modalités pour identifier les enfants bénéficiaires et informer les familles évoluent.	

Emetteur : Direction : Direction des politiques familiales et sociales	A l'attention de : Mesdames, Messieurs les Directeurs, Et Directeurs Comptables Financiers, Mesdames et Messieurs les responsables de Centres de ressources
Référents à contacter :	Informé(s) : Lecteurs des instructions au réseau
Organismes destinataires : ☒ Caf ☒ Caisses multibranches ☒ Centre de Ressources ☐ Autres : ☐ Caf pivots ☐ Caf adhérentes	
Champ d'application : ☒ Métropole ☒ DOM ☒ Mayotte	

Processus de rattachement : Processus restant à déterminer	
Diffusion : ☒ Diffusion réseau ☒ Diffusion caf.fr ☒ Communicable loi CADA	
Texte(s) de référence : Décret n° 2024-619 du 27 juin 2024 modifiant le décret n° 2024-277 du 28 mars 2024 relatif au « Pass'colo »	Documents abrogés ou modifiés : Aucun

Action(s) à réaliser & échéances :
☒ Pour application ☐ Pour recommandation ☐ Pour information

Mots-clés : PASS COLO ; VACANCES ; AVE	Nombre de page(s) : 7 Nombre et liste des annexes : 3 1. Bilan du Pass colo 2024 2. Modèle de courriel DASEN 3. Modèle de courriel collectivités
---	--

Date de publication : 30/01/2025
Applicable à compter du : 01/01/2025
Applicable jusqu'au : « sans limitation de durée »



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52

Mesdames et Messieurs les directeurs,
Mesdames et Messieurs les directeurs comptables et financiers,
Mesdames et Messieurs les responsables de Centres de ressources,

Annoncé par le Gouvernement à l'été 2023 dans le cadre du Pacte des solidarités, le Pass colo, dont la gestion a été confiée à VACAF, a connu sa première année de mise en œuvre en 2024. Près de 16 000 enfants de 11 ans ont pu en bénéficier pour leur séjour en colonie de vacances parmi lesquels 62% étaient concernés par un premier départ.

Le Pass colo, encadré par le décret n°2024-277 du 28 mars 2024 relatif au Pass colo modifié par le décret n°2024-619 du 27 juin 2024, perdure en 2025. Pour rappel, cette mesure poursuit trois objectifs principaux :

- Permettre à tout enfant d'accéder aux colonies de vacances l'année de ses 11 ans ;
- Renforcer la mixité sociale des colonies de vacances ;
- Soutenir la construction d'un parcours d'engagement des jeunes au moment charnière de l'entrée au collège.

Cette mesure s'inscrit également dans les objectifs de la COG 2023-2027 qui prévoit de réduire les inégalités d'accès des enfants aux loisirs et plus particulièrement de favoriser les départs en vacances des enfants en séjour collectif.

Pour faciliter la gestion du Pass colo par la branche Famille et renforcer l'information des familles, de nouvelles modalités techniques seront opérationnelles dès cette année.

La présente information technique précise les évolutions techniques relatives à la gestion du Pass colo et les attendus à l'égard des Caf en matière de communication vers les familles et les partenaires.

1. Rappels relatifs au Pass colo

Le Pass colo est une aide financière portée par l'Etat pour faciliter le départ en colonie de vacances des enfants de 11 ans en réduisant le reste à charge de la famille.

Il peut être utilisé au cours de l'année civile durant laquelle l'enfant atteint l'âge de 11 ans ou être reporté, une fois, l'année des 12 ans, en cas de non-utilisation l'année des 11 ans.

Son montant varie de 200 à 350€ en fonction du quotient familial du foyer :

- 350€ pour les QF inférieurs ou égal à 200€ ;
- 300€ pour les QF entre 201€ et 700€ ;
- 250€ pour les QF entre 701€ et 1200€ ;
- 200€ pour les QF entre 1201€ et 1500€.

Le Pass colo est complémentaire aux aides existantes (aides individuelles Caf, colos apprenantes, collectivités, Comité social et économique...) et est versé en tiers payant à l'organisateur du séjour.

Le dispositif est géré par VACAF qui, pour ce faire, reçoit la liste des enfants éligibles de la part de la Cnaf et de la CCMSA. Pour les enfants des autres familles qui ne seraient ni allocataires Caf ni adhérents MSA, un partenariat avec l'association Jeunesse au plein air (JPA) permet la transmission à VACAF des informations sur leur éligibilité.

Ces modalités de gestion et de financement sont encadrées par deux conventions :

- La convention multipartite signée par la Cnaf, l'Urssaf Caisse nationale, la CCMSA et l'Etat ;
- La convention signée entre la Cnaf et la Caf de l'Hérault.

Le montant du Pass colo est calculé sur la base du QF N-2.

Les Caf qui utilisent une autre année de référence, notamment le QF N-3, pour leurs aides aux vacances à destination des enfants (prévues au sein de leur règlement intérieur d'action sociale) sont invitées à passer au QF N-2.

En effet, ces pratiques sont susceptibles de générer de la confusion chez les organisateurs de séjours et les familles éligibles à la fois à l'AVE et au Pass colo, sur la base de QF calculés avec des ressources différentes.

2. Une gestion automatisée du Pass colo en 2025 pour faciliter l'identification et l'information des familles

Les délais contraints de mise en œuvre du Pass colo n'avaient pas permis d'effectuer les évolutions nécessaires dans le système d'information de la Cnaf pour une gestion automatisée du dispositif en 2024. Des modalités transitoires s'appuyant sur un requêtage manuel des enfants éligibles et une campagne emailing en direction des familles concernées avaient été mises en place pour identifier les bénéficiaires et les informer.

Cette solution transitoire n'est pas reconduite en 2025. De nouvelles modalités permettant une gestion pérenne, simplifiée et intégrée dans le système d'information sont prévues à compter de 2025.

Elles permettent :

- L'identification automatisée des bénéficiaires au début du mois de février via une chaîne de traitement SI ;
- La possibilité de relancer cette chaîne de traitement au mois de mars pour identifier des allocataires qui ne l'auraient pas été lors du premier passage ;
- La transmission automatisée du fichier des enfants éligibles à VACAF ;
- L'information des bénéficiaires grâce à la création d'une nouvelle notification dématérialisée dans Moncompte sur le Caf.fr.

En 2025, la chaîne de traitement OLO passera mi-février et générera automatiquement la notification des familles. Par ailleurs, afin de renforcer l'information des familles en particulier en cas d'éligibilité au Pass colo et à l'AVE, une information générique sur le Pass colo a également été ajoutée dans la notification AVE des enfants de 11 ans.

3. Les CAF sont invitées à participer à la promotion du Pass colo

En 2024, la Cnaf et les Caf se sont mobilisées pour relayer la communication nationale conduite sous l'égide de l'Etat. Toutefois, les retours de terrain remontés par certains acteurs du secteur font ressortir un manque de connaissance du dispositif par les familles, les enfants et les partenaires locaux.

En complément, l'Etat est en charge de la communication générale. Les efforts de communication de la branche Famille doivent être accentués en 2025 pour assurer la visibilité du dispositif. Il est en outre essentiel de créer des synergies avec les partenaires locaux, y compris les acteurs institutionnels concernés.

➤ **Promotion auprès du grand public**

Pour assurer la bonne visibilité du Pass colo au niveau local, les Caf sont invitées à mener différentes actions :

- Prendre attache avec les Directions des services départementaux de l'éducation académique (DSDEN) et les Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) pour les sensibiliser et éventuellement mettre en place des actions conjointes (exemple : actions de communication via les espaces numérique de travail en ciblant notamment des établissements scolaires accueillant un grand nombre d'enfants éligibles). Pour prendre attache avec les DASEN, un modèle de mail est disponible en annexe.
- Sensibiliser les collectivités territoriales au Pass colo (par exemple en organisant des présentations, réunions d'information). Pour mener cette action, un modèle de courriel est également disponible en annexe.
- Relayer les supports de communication relatifs au Pass colo sur les réseaux sociaux.
- Faire un communiqué de presse.
- Lancer une campagne d'affichage dans les accueils Caf, centres sociaux, partenaires.
- Mettre en œuvre les actions du plan de communication proposé par la Cnaf avec les supports du kit de com.
- Mettre en œuvre les actions du plan de contact sortant proposé par la Cnaf.

➤ **Promotion en direction des organisateurs de séjours**

En 2024, plus de 1800 partenaires ont été conventionnés Pass colo. Pour la campagne 2025, les Caf peuvent contacter les organisateurs de séjours AVE non encore labellisés sur la base des informations disponibles sur le site 2025.vacaf.org.

Pour pouvoir être conventionnés, les organisateurs de séjours doivent adresser leur demande à VACAF qui, après vérification de sa conformité au regard des critères définis par l'Etat, signe une convention spécifique. Dans le cadre de leur demande de conventionnement, les organisateurs de séjours doivent notamment compléter une fiche permettant de présenter leur offre générale.

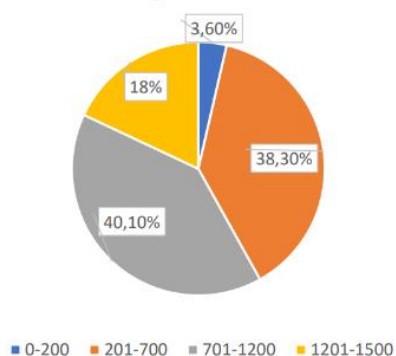
Annexe 1

Bilan Pass colo en 2024

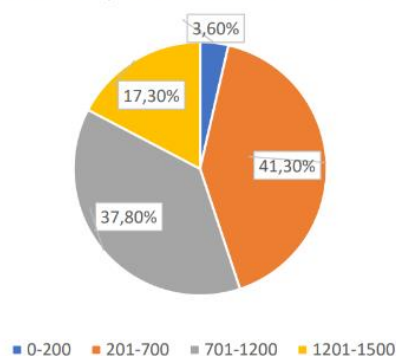
➤ Bilan relatif aux enfants

- 565 437 enfants éligibles au Pass colo en 2024 dont 97% relèvent de la branche Famille
- 15 905 enfants bénéficiaires du Pass colo dont 96% relèvent de la Caf
- Répartition des enfants éligibles et des enfants ayant eu recours au Pass colo par tranche de QF :

Enfants éligibles au Pass colo



Enfants ayant recours au Pass colo



- 62% des enfants bénéficiaires sont des primo partants
- 44% des enfants ayant utilisé le Pass colo ont également bénéficié de l'AVE
- 47% des enfants bénéficiaires sont issus d'une famille monoparentale
- 48% sont issus d'une famille composée de 3 enfants ou plus
- 12% sont bénéficiaires de l'AAEH.
- La durée moyenne d'un séjour Pass colo est de 8,6 jours
- Le montant moyen du Pass colo attribué est de 257€

➤ Bilan relatif aux organisateurs de séjours

- 1800 organisateurs de séjours ont été conventionnés pour une offre de 24 000 séjours éligibles au Pass colo
- 73,8% des partenaires étaient déjà labellisés en AVE, 26,2% n'étaient pas connus de VACAF
- 36% sont également labellisés COLO APPRENANTE

Annexe 2
Modèle de courriel à l'attention des DASEN

Madame, Monsieur le Recteur,

Je me permets de vous écrire pour proposer l'organisation conjointe d'un événement majeur visant à valoriser notre partenariat concret autour de l'accompagnement des enfants et des jeunes, et plus particulièrement, autour des départs en séjour de vacances.

En effet, comme vous le savez, nos services collaborent étroitement sur ces questions éducatives, notamment à travers le dispositif des Colos apprenantes. Pour la CAF, cela se traduit par les subventions décidées par notre Conseil d'administration et surtout par les aides au départ en vacances versées aux familles /ou versées par le service mutualisé VACAF géré par la CAF de l'Hérault. [Paragraphe à adapter en fonction de l'adhésion ou non à VACAF].

Avec la mise en œuvre récente du Pass colo, une aide d'État inscrite au Pacte des Solidarités, notre partenariat se renforce pour favoriser le départ en vacances des enfants. En 2024, près de 16 000 enfants de 11 ans ont pu partir en colonie de vacances grâce au Pass colo, dont près de 10 000 primo-partants.

Bien que ces chiffres soient encourageants, ils ne sont pas suffisants au regard des enjeux considérables que représentent les vacances en collectif pour les enfants et les familles. Ces séjours permettent non seulement de favoriser l'épanouissement personnel des enfants, mais aussi de renforcer les liens sociaux et familiaux, et de contribuer à l'égalité des chances.

Afin de valoriser ces actions à fort impact dans la vie des enfants, des jeunes et des familles,...
[Paragraphe à personnaliser en fonction de l'action de lancement choisie par la CAF]

Notre/Votre présence donnerait tout son sens à une telle manifestation, à un moment où l'égal accès aux vacances est une priorité des pouvoirs publics.
Dans l'attente de votre réponse,

Le Directeur de la CAF XXX

Annexe 3
Modèle de courriel à l'attention des collectivités

Madame, Monsieur,

Notre partenariat concret autour de l'accompagnement des enfants et des jeunes, et plus particulièrement, autour des départs en séjour de vacances s'est vu renforcer l'an passé avec la mise en œuvre du Pass colo pour les enfants de 11 ans.

En effet, comme vous le savez, nos services collaborent étroitement sur ces questions éducatives. Pour la CAF, cela se traduit par les subventions décidées par notre Conseil d'administration et par les aides au départ en vacances versées aux familles/ ou versées par le service mutualisé VACAF géré par la CAF de l'Hérault. [Paragraphe à adapter en fonction de l'adhésion ou non à VACAF]

En 2014, près de 16 000 enfants de 11 ans ont pu partir en colonie de vacances grâce au Pass colo, dont près de 10 000 primo-partants.

Bien que ces chiffres soient encourageants, ils ne sont pas suffisants au regard des enjeux considérables que représentent les vacances en collectif pour les enfants et les familles. Ces séjours permettent non seulement de favoriser l'épanouissement personnel des enfants, mais aussi de renforcer les liens sociaux et familiaux, et de contribuer à l'égalité des chances.

Afin de valoriser ces actions à fort impact dans la vie des enfants, des jeunes et des familles, je vous adresse ci-joint des supports de communication destinés à informer les parents, les enfants et les professionnels (travailleurs sociaux, organisateurs de séjours enfants etc) de cette opportunité.

Aussi, votre collaboration est précieuse à un moment où l'égal accès aux vacances est une priorité des pouvoirs publics.

Je vous remercie par avance pour le relais que vous pourrez assurer auprès des professionnels comme de vos administrés.

Le Directeur de la CAF XXX